



# Accès au grade classe exceptionnelle Enseignement du second degré – Année 2023

## Formulaire de candidature – Vivier 1

*Corps des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel,  
professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers  
principaux d'éducation et des psychologues du second degré*

### Conditions de recevabilité

- Être au 31 août 2023 classé au moins au 3ème échelon de la hors-classe et justifier de 6 ans de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficile.

### Date de dépôt de la fiche de candidature et pièces justificatives

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration.
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature et dans la circulaire, aucune autre pièce ne sera prise en compte.
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte.
- Les pièces jointes doivent être numérotées afin de correspondre à la mission/fonction déclarée.
- La candidature de l'agent doit être transmise à l'employeur sous couvert de la voie hiérarchique au plus tard le **4 août 2023** délai de rigueur sous peine d'irrecevabilité.
- La candidature de l'agent doit être réceptionnée par la DRHFPNC au plus tard le **6 octobre 2023**.

### Situation de l'agent (à remplir par l'agent)

Prénom/Nom :	
Date de naissance :	
Employeur :	
Corps et grade :	
Échelon au 31/08/2023* :	
<b>* joindre le dernier arrêté d'avancement d'échelon détenu</b>	
Établissement d'exercice principal au 31/08/2023 :	

### Trois dernières notations (à remplir par l'agent)

Note / 20 :		Année :	
Note / 20 :		Année :	
Note / 20 :		Année :	



# Accès au grade classe exceptionnelle Enseignement du second degré – Année 2023

## Formulaire de candidature – Vivier 1

*Corps des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel,  
professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers  
principaux d'éducation et des psychologues du second degré*

### Fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou fonctions particulières (à remplir par l'agent)

Corps d'appartenance	Dates de début et de fin d'affectation	Ecole ou établissement d'affectation	Fonction exercée (parmi les fonctions éligibles)	N° de la pièce justificative



# Accès au grade classe exceptionnelle Enseignement du second degré - Année 2023

## Formulaire de candidature - Vivier 1

*Corps des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel,  
professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers  
principaux d'éducation et des psychologues du second degré*


■ LE CANDIDAT

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

■ ENREGISTREMENT AUPRÈS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
(collège, lycées,...)

Demande déposée le : \_\_\_\_\_

Signature et cachet :

## Formulaire de candidature – Vivier 1

*Corps des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel,  
professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers  
principaux d'éducation et des psychologues du second degré*

### CADRE RÉSERVÉ À L'EMPLOYEUR

#### RAPPEL

La fiche de candidature doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **6 octobre 2023**.

■ **L'agent remplit-il les conditions statutaires pour prétendre à la promotion ?**

- Oui  
 Non

■ **Ancienneté dans la plage d'appel**

Échelon et ancienneté au 31 août 2023	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis insatisfaisant)	
3e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	3
3e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	6
3e échelon hcl + 2 ans	<input type="checkbox"/>	9
4e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	12
4e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	15
4e échelon hcl + 2 ans	<input type="checkbox"/>	18
5e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	21
5e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	24
5e échelon hcl + 2 ans	<input type="checkbox"/>	27
6e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	30
6e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	33
6e échelon hcl + 2 ans	<input type="checkbox"/>	36
7e échelon hcl sans ancienneté	<input type="checkbox"/>	39
7e échelon hcl + 1 an	<input type="checkbox"/>	42
7e échelon hcl + 2 ans	<input type="checkbox"/>	45
7e échelon hcl + égale ou supérieure à 3 ans	<input type="checkbox"/>	48



# Accès au grade classe exceptionnelle Enseignement du second degré – Année 2023

## Formulaire de candidature – Vivier 1

*Corps des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel,  
professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers  
principaux d'éducation et des psychologues du second degré*

### ■ Appréciation de l'employeur

- |  |            |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Excellent         | 140 points |
| <input type="checkbox"/> Très satisfaisant | 90 points  |
| <input type="checkbox"/> Satisfaisant      | 40 points  |
| <input type="checkbox"/> Insatisfaisant    | 0          |

### ■ Observations éventuelles

Le

(signature et cachet de l'employeur)